

MILIEUX AQUATIQUES

Dans cet ouvrage, l'habitat « milieux aquatiques » englobe des milieux diversifiés comme les becques, les cours d'eau (l'Yser et la Lys), mais aussi les plans d'eau artificiels comme les mares ou les bassins de rétention d'eau et les fossés.

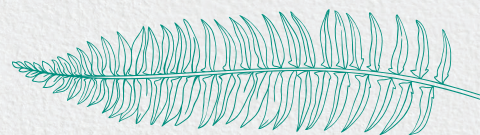
Deux habitats définis à l'échelle communale sont inclus dans les milieux aquatique : les eaux douces qui correspondent aux fonds sans végétation, et les végétations aquatiques et amphibies, qui, comme leurs noms l'indiquent, correspondent aux végétations aquatiques (flottantes ou enracinées) et aux végétations sur substrat temporairement inondées.

Les espèces végétales aquatiques, flottantes, non enracinées, sont essentiellement composées de lentilles. Les herbiers enracinés présentent des cortèges d'espèces variés selon les caractéristiques des habitats (qualité des eaux, profondeur, courant, etc.) allant des callitriches,

cornifles et élodées aux renoncules aquatiques et potamots.

Ces caractéristiques physiques déterminent également les espèces animales qu'ils hébergent. Outre les oiseaux d'eaux (anatidés, limicoles, échassiers) et les poissons, on trouve de nombreux insectes aquatiques (libellules, dytiques, nêpes), des crustacés, ainsi que de nombreux autres invertébrés. Ce sont également les lieux de reproduction indispensables des amphibiens (tritons, grenouilles, crapauds).

Les milieux temporairement inondés présentent des sols plus ou moins riches et à durée d'inondation variables en fonction des situations (mares, fossés, layons forestiers, prairies humides, champs cultivés, etc.). Les végétations y sont variées, allant de cortèges d'espèces annuelles (bidents, renouées, patiences) à des cressonnières et prairies flottantes (cresson, glycéries...).



VALEUR PATRIMONIALE

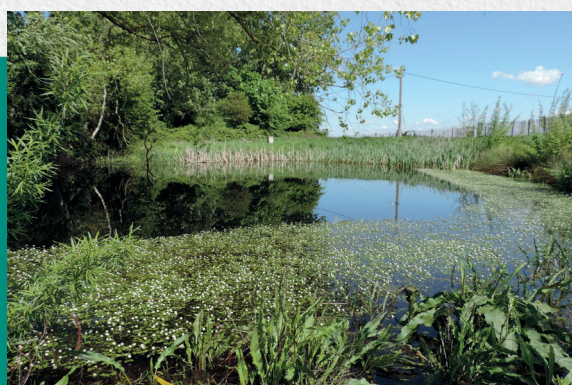
Les milieux aquatiques sont composés d'une végétation et d'une faune diversifiées, ayant une valeur patrimoniale très variable en fonction des caractéristiques du milieu. Le degré de patrimonialité moyen peut néanmoins être considéré comme fort, malgré une dégradation généralisée de la qualité des eaux. De plus, la Flandre Intérieure présente des niveaux topographiques bas et des sols argileux, donc imperméables. Les milieux aquatiques et humides, caractérisent donc bien ce territoire.



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Bord de Lys à Steenwerck



VULNÉRABILITÉ ET MENACES



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Marre à Houtkerque

Les milieux aquatiques sont principalement impactés par les apports trop importants de matières organiques et autres produits issus des activités humaines (évacuation d'eaux usées, lessivage des terres agricoles, etc.). De plus, les pentes de berges, généralement raides, limitent fortement le développement des végétations amphibies. Tout comme les curages des linéaires d'eau qui perturbent régulièrement ces végétations. Enfin, certaines modifications de pratiques entraînent la diminution de la surface de milieux aquatiques (comblement de mares, etc.).



MESURES DE GESTION

Les bandes enherbées, rendues obligatoires le long de certains fossés et cours d'eau, réduisent les apports issus des champs cultivés. Il existe également la Zone Non Traitée (ZNT) qui est une distance à respecter propre à chaque produit visà vis des points d'eau lors de la pulvérisation. Les pentes douces le long des cours d'eau et des plans d'eau permettent un développement plus important de plantes amphibies, et contribuent ainsi à la filtration des eaux. Il est à noter que la faune de ces milieux est particulièrement sensible aux dérangements en période de reproduction. Il est donc préférable de réaliser les éventuels travaux de gestion à la fin de l'été ou en automne.



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Becque de Flêtre

RÉPARTITION

Les milieux aquatiques représentent 0,36 % de la Flandre intérieure, soit environ 227 hectares. Ils sont répartis de manière à peu près homogène sur celui-ci. Le territoire de la CCFI est en effet ponctué de nombreuses mares et autres plans d'eau, qui constituent d'ailleurs plus des trois quarts de la surface de ces habitats. Cependant, on peut noter une très grande concentration de milieux aquatiques sur l'extrémité sud-ouest de la commune de Noordpeene en bordure du marais audomarois.

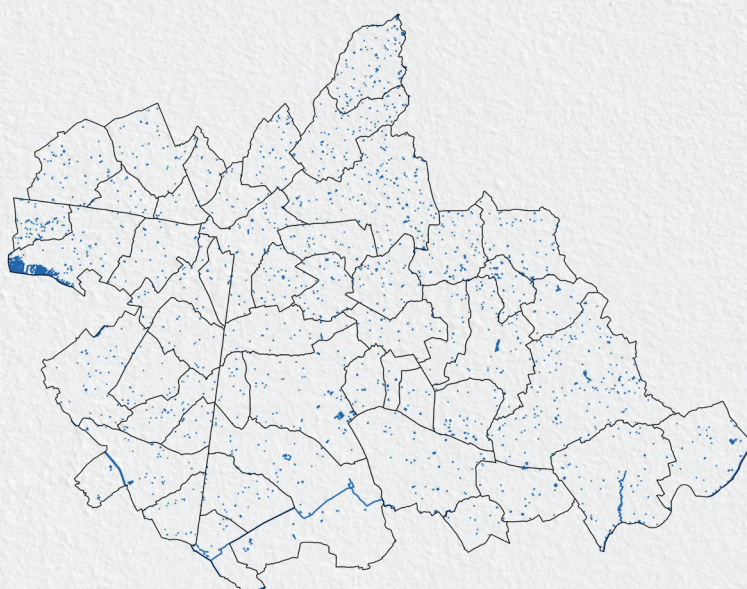


©B.DELANGUE (CBNBL) - Voile de lentilles



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Cours d'eau à Noordpeene

LOCALISATION



LÉGENDE

- Limites communales
- Milieux aquatiques

0 2,5 5 km



N



FORÊTS, FOURRÉS ET HAIES



Cet habitat englobe à la fois les fourrés et forêts humides et non-humides. Reflet de la situation régionale, la Flandre Intérieure ne présente qu'un faible pourcentage de surfaces boisées, dont la plus vaste est la forêt domaniale de Nieppe.

Les fourrés correspondent à des végétations arbustives moins hautes, principalement observées au niveau des haies, des surfaces délaissées où la végétation se referme et au niveau des lisières forestières. Les fourrés sont constitués d'arbustes, avec notamment le prunellier, les aubépines, les ronces, le noisetier, le sureau, des saules, etc.

Concernant les milieux forestiers, la forêt de Nieppe est dominée par une chênaie diversifiée

(chênes, frêne, noisetier, charme) ponctuée de secteurs plus marécageux au niveau des nombreux fossés et petits plans d'eau observés dans ce massif. Quelques bois de moindre envergure sont également observés çà et là, notamment au niveau des monts de Flandre, où des sols caractéristiques permettent le développement d'une Hêtraie à Jacinthe des bois et à Ail des ours.

Ces surfaces boisées constituent le royaume de nombreuses espèces d'oiseaux forestiers, tels que les pics, le Lorient d'Europe et le Bouvreuil pivoine, de mammifères (chauve-souris, Écureuil roux) et d'amphibiens (Salamandre), mais aussi de nombreux insectes, dont des longicornes, les Petit et Grand mars changeants, le Petit Sylvain ou le Tabac d'Espagne.

VALEUR PATRIMONIALE

Les forêts et les fourrés assurent de nombreux services écosystémiques (infiltration et filtration des eaux, diminution de l'érosion des sols, etc.). Ils limitent également l'impact des changements climatiques (la production de bois permet de stocker le CO₂).

En dépit de la relative banalité des espèces végétales composant les fourrés, ceux-ci jouent un rôle non négligeable en tant que zone de refuge, de nourrissage et de reproduction pour les oiseaux, les petits mammifères et les insectes. En plus de ces fonctions écologiques globales, les forêts et les forêts humides – et notamment les boisements anciens, abritant de vieux arbres et du bois mort – hébergent certaines espèces d'intérêt patrimonial caractéristiques de ces milieux. Ces habitats ont donc une valeur



©B.DELANGUE (CBNBL) - Forêt de Nieppe à Morbecque

VULNÉRABILITÉ ET MENACES

La diversité des habitats forestiers dépend principalement de leur mode d'exploitation. La plantation de résineux ou de feuillus exotiques altérera évidemment l'intérêt écologique du milieu, de même qu'une exploitation trop intensive, ne permettant pas un développement suffisant des végétations.

Concernant les végétations de fourrés, la destruction des haies et des lisières forestières, dans un souci d'optimisation des productions forestière et agricole, limite la surface (ou le linéaire) occupée par ce type d'habitat.



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Haies double strate



MESURES DE GESTION

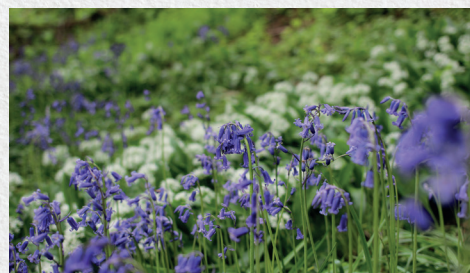
Il est tout d'abord préconisé de privilégier les essences indigènes plutôt que les espèces exotiques. Par ailleurs, une gestion sylvicole variée permet de maintenir une biodiversité élevée. C'est pourquoi, il est important de favoriser le mélange des essences produites, la préservation des espèces d'accompagnement et le maintien d'arbres à différents stades de maturité, dont des arbres morts et à cavité. Par ailleurs, la plantation de linéaires de haies diversifiées et le développement des lisières forestières permettraient une meilleure expression des fourrés.



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Bois Saint Acaire à Houtkerque

RÉPARTITION

Les forêts et les fourrés sont très inégalement répartis sur la CCFI. Ils représentent 3 083 hectares, soit 4,8 % de notre territoire, dont 2 586 hectares pour le seul massif de la Forêt de Nieppe. Le reste des forêts et des fourrés forme des îlots de faible superficie, localisés principalement autour des monts des Flandres et dans l'ouest de notre territoire. Les haies représentent un linéaire de 1 191 kilomètres sur l'intercommunalité. Elles sont réparties de manière plus ou moins homogène sur le territoire, à l'exception des grandes zones urbanisées.

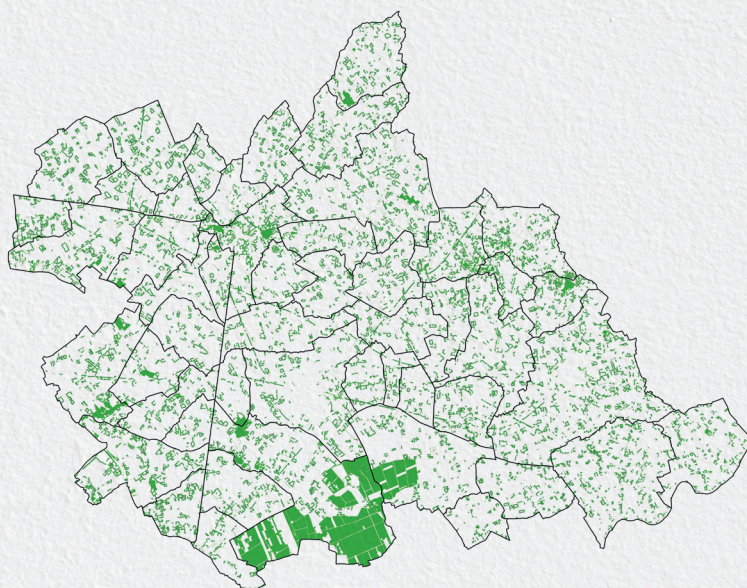


©B.TOUSSAINT (CBNBL) - Jacinthe des bois



©B.TOUSSAINT (CBNBL) - Aubépine à un style

LOCALISATION



LÉGENDE

- Limites communales
- Forêts, fourrés et haies

0 2,5 5 km



MILIEUX HUMIDES



Les milieux humides se répartissent soit de manière linéaire le long des berges des plans d'eau et des cours d'eau, soit en surface au sein de marais ou dans les plaines alluviales. Dans le second cas, la végétation se compose de grandes herbes adaptées à des conditions riches et humides, ou de prairies humides. Seuls les milieux à végétations herbacées sont ici pris en compte, les végétations arbustives et arborées humides sont traitées dans l'habitat «forêts et fourrés».

À proximité immédiate des plans d'eau ou des cours d'eau, une roselière se développe, dominée notamment par le roseau et d'autres graminées hautes, accompagnées de plantes à fleurs comme l'iris ou les menthes. Sur des sols soumis à inondations périodiques prennent place de grandes herbacées dominées par des plantes à larges feuilles comme la Reine-des-prés, l'Eupatoire chanvrine et la Consoude

VALEUR PATRIMONIALE

La plupart des espèces végétales composant cet habitat sont communes à l'échelle régionale, sauf au niveau des prairies humides mésotrophes, qui peuvent abriter des plantes rares et/ou menacées. Côté faune, de nombreuses espèces animales patrimoniales colonisent les zones humides. Cela justifie l'enjeu écologique et patrimonial qualifié de fort associé à ce milieu. De plus, comme indiqué dans la fiches sur les milieux aquatiques, le territoire présente des caractéristiques physiques (niveau topographique bas sur sol argileux) favorables aux milieux humides, ce qui en font des habitats caractéristiques de ce territoire.

officinale. Ces sols engorgés, lorsqu'ils sont soumis à des pratiques culturales (fauchage ou pâturage), sont colonisés par des végétations de prairies humides.

Les milieux humides hébergent une faune riche, caractéristique et spécifique. On y trouve notamment de nombreux oiseaux (Bruant des roseaux, rousserolles, Locustelle luscinoïde, Râle d'eau, etc.) et insectes (Criquet ensanglanté, Conocéphale des Roseaux, Coccinelle des roseaux, etc.).

Les espèces des milieux humides sont souvent étroitement liées aux milieux aquatiques, se nourrissant dans un milieu et se reproduisant dans l'autre. C'est le cas notamment de la plupart des amphibiens, et du brochet qui utilise les milieux humides comme zone de reproduction et de nurserie.



©B.DELANGUE (CBNBL) - Butome en ombrelle

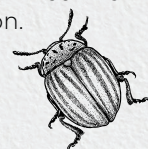


VULNÉRABILITÉ ET MENACES



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Zone humide à Houtkerque

Les pentes raides des berges ne permettent pas un développement optimal des végétations de ceinture des bords d'eaux. L'assèchement des sols ainsi que la conversion des boisements naturels humides et des prairies marécageuses en peupleraies entraînent la régression des lisières humides à grandes herbes. Quant aux prairies humides, le drainage, la fertilisation excessive et l'utilisation d'herbicides sélectifs provoquent une diminution du nombre d'espèces et donc la banalisation de ces milieux. La faune caractéristique hébergée par ces milieux a également souffert de leur dégradation.



MESURES DE GESTION

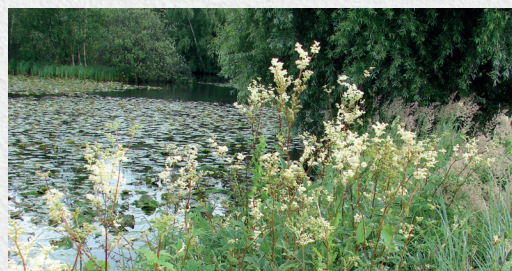
L'absence de fertilisation est une condition importante pour la conservation de la diversité floristique sur l'ensemble des milieux humides. Concernant les prairies humides, le maintien d'une fauche, de préférence tardive (après juin), ou d'un pâturage extensif (fiable charge en bétail), ainsi que la préservation du caractère inondable de ces parcelles permettrait à aussi de maintenir une certaine diversité.



©B.DELANGUE (CBNBL) - Fossé



©B.TOUSSAINT (CBNBL) - Eupatoire chamrine

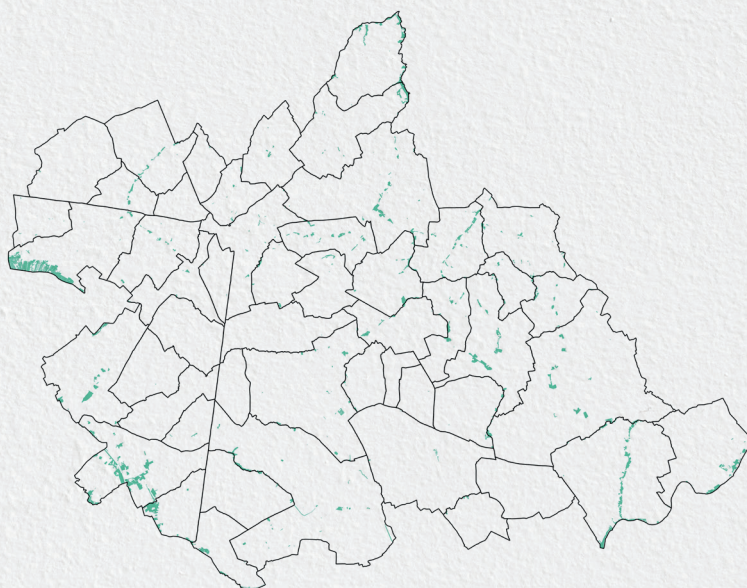


©B.TOUSSAINT (CBNBL) - Reine-des-prés

RÉPARTITION

Les milieux humides représentent 1,5 % de la zone de la CCFI, soit 967 hectares, dont plus de 93 % de prairies humides. Ils sont principalement localisés le long des cours d'eau, comme la Lys, la Grande Becque à Steenwerck, l'Ey Becque ou l'Yser. Une concentration importante de prairies humides se trouve sur les communes de Noordpeene (en bordure du Marais Audomarois), de Blaringhem et de Steenwerck. Du fait de sa proximité avec le Marais Audomarois, Noordpeene contient également la plus grande partie des végétations de ceinture des bords des eaux et des lisières humides à grandes herbes.

LOCALISATION



LÉGENDE

- Limites communales
- Milieux humides

0 2,5 5 km



PRAIRIES NON HUMIDES



Les prairies sont des végétations maintenues ouvertes, c'est-à-dire composées uniquement d'herbacées, grâce aux activités agricoles. Les végétations de prairies non humides sont observées sur des sols allant de secs à brièvement inondables. Plusieurs types de prairies ont été définis en fonction des pratiques agricoles : les prairies de fauche, les pâtures et les prairies dites améliorées, c'est-à-dire fertilisées et souvent traitées aux désherbants sélectifs. Il est à noter que la majorité des prairies recensées sur notre territoire font partie de cette dernière catégorie.

Les graminées, les composées (marguerites, pissenlits, chardons...) et les légumineuses (trèfles, luzernes, vesses...) dominent globalement le cortège floristique, quels que soient les modes de gestion appliqués. Néanmoins, des variations

sont observées en fonction de ces derniers. En effet, le cortège végétal est varié et typique des conditions du territoire dans le cas d'une gestion extensive (avec une faible charge de bétail par hectare), ce qui permet également l'expression d'une richesse faunistique importante, en particulier en insectes.

Cette diversité disparaît au profit d'une banalisation de la végétation dans le cas d'une exploitation intensive. Ces changements de pratiques agricoles sont notamment à l'origine de la régression de plusieurs espèces de papillons de jours dans le Nord et le Pas-de-Calais. Les prairies restent toutefois l'habitat de prédilection de plusieurs espèces d'oiseaux, telles que le faucon crécerelle ou l'alouette des champs.

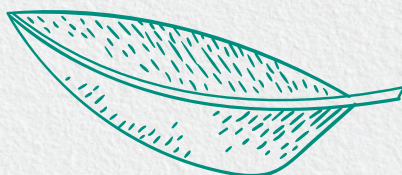


VALEUR PATRIMONIALE

Les habitats prairiaux ont un intérêt patrimonial potentiel assez important, avec, comme indiqué plus haut, un intérêt plus grand pour les prairies gérées extensivement. Néanmoins, la majorité des prairies est plus ou moins dégradée par des modes d'exploitation plus ou moins intensifs. L'indice de patrimonialité global de cet habitat est donc qualifié de secondaire.



©B.TOUSSAINT (CBNBL) - Pissenlits



VULNÉRABILITÉ ET MENACES



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Houtland à Eecke

Les cortèges végétaux et animaux des prairies et pâtures non humides sont considérablement appauvris par une exploitation intensive, caractérisée par une fertilisation importante, l'utilisation d'herbicides sélectifs et d'un pâturage dense ou de fauches précoces et nombreuses. Outre ces pratiques agricoles, les prairies et pâtures sont également menacées par l'urbanisation et le retournement des prairies.



MESURES DE GESTION

Une gestion plus extensive des prairies, c'est-à-dire en limitant la fertilisation et la charge de pâturage ou en fauchant plus tardivement (avec un export des produits de fauche), donnerait la possibilité aux espèces animales et végétales d'accomplir leur cycle de reproduction. La non-utilisation d'herbicides sélectifs permettrait l'installation de plantes à fleurs et des insectes associés (dont les pollinisateurs). Les mesures agro-environnementales (MAE) sur les zones où elles sont applicables constituent un levier efficace et incitatif pour favoriser le maintien d'habitats préservés avec une biodiversité élevée.



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Prairie de fauche à Terdeghem

RÉPARTITION

Les prairies non humides sont réparties de manière relativement homogène sur l'ensemble des communes de la CCFI. Elles représentent 12,7 % du territoire considéré, soit 8 112 hectares. On peut cependant noter que certaines zones sont plus riches en prairies non humides que d'autres. C'est le cas notamment des communes de Berthen, Borre, Buyscheure et Cassel.

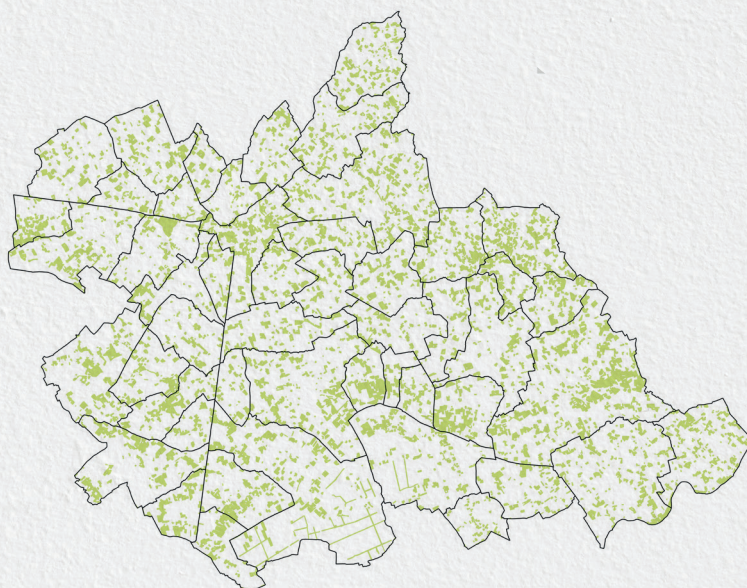


©B.TOUSSAINT (CBNBL) - Marguerite


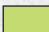


©M.TOUSSAINT (CCFI) - Aubépines

LOCALISATION



LÉGENDE

-  Limites communales
-  Prairies non humides

0 2,5 5 km



CULTURES

Cet habitat, majoritaire sur l'intercommunalité, inclut principalement les cultures céréalières, dont le blé et l'orge, ainsi que les cultures sarclées ou légumières, comme les pommes de terre, les betteraves, les poireaux, le maïs, etc. Les houblonnières peuvent également être citées, bien qu'occupant des surfaces plus restreintes. Ces milieux sont actuellement très appauvris à cause de l'utilisation quasi-systématique de pesticides.

Néanmoins, on peut encore y observer une flore caractéristique très locale en bordure de

champs, notamment au niveau des cultures sur sols sableux, où l'on trouve des végétations originales à Chrysanthème des moissons et Spargoute des champs. On peut également y percevoir des coquelicots en bordure de champs de blés.

De plus, la faune de ces milieux est très appauvrie, en particulier en insectes. Cependant, on peut contempler la présence d'un cortège d'oiseaux caractéristique : Busards, Bruant proyer, Alouette des champs, Perdrix grise, Caille des blés, etc.



VALEUR PATRIMONIALE

Les engrais et les herbicides utilisés limitent fortement le développement d'une flore et d'une faune compagne des cultures. De plus, les multiples travaux d'entretien provoquent un fort dérangement, voire une destruction de la faune (par exemple, la moisson en période de nidification des busards). Ces pratiques sont à l'origine du nombre limité d'espèces végétales et animales, majoritairement communes, d'où une valeur patrimoniale faible associée à ces milieux.



©B.TOUSSAINT (CBNBL) - Grand Coquelicot

VULNÉRABILITÉ ET MENACES



©B.DELANGUE (CBNBL) - Moisson de blé

Les pratiques agricoles intensives ont causé la disparition de plus de 25 % des espèces végétales inféodées à ces milieux à l'échelle du Nord et du Pas-de-Calais. Plus globalement, l'appauvrissement des végétations associées aux milieux agricoles impacte fortement la faune en réduisant la diversité des sources de nourriture. De même, l'utilisation massive de pesticides réduit considérablement les populations d'insectes. La disparition des haies, consécutive à l'intensification des pratiques agricoles et aux remembrements, limite la présence de refuges pour la faune.



MESURES DE GESTION

Des modes d'exploitation extensifs, avec une quantité d'intrants (engrais et pesticides) plus faible, permettraient la cohabitation entre espèces cultivées et espèces compagnes, et rendraient ces milieux plus diversifiés et plus accueillants pour la faune. Par ailleurs, la restauration du bocage, le maintien de bandes enherbées et la mise en jachère peuvent fournir des milieux favorables pour la faune.

RÉPARTITION

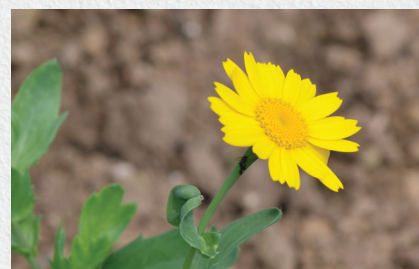
Les cultures présentent de loin la plus grande partie de la CCFI, avec 41 528 hectares, soit 65% du territoire concerné. Elles sont largement réparties sur tout le territoire, à l'exception de la Forêt de Nieppe et des centres urbains.



©B.DELANGUE (CBNBL) - Champs sur Bailleul

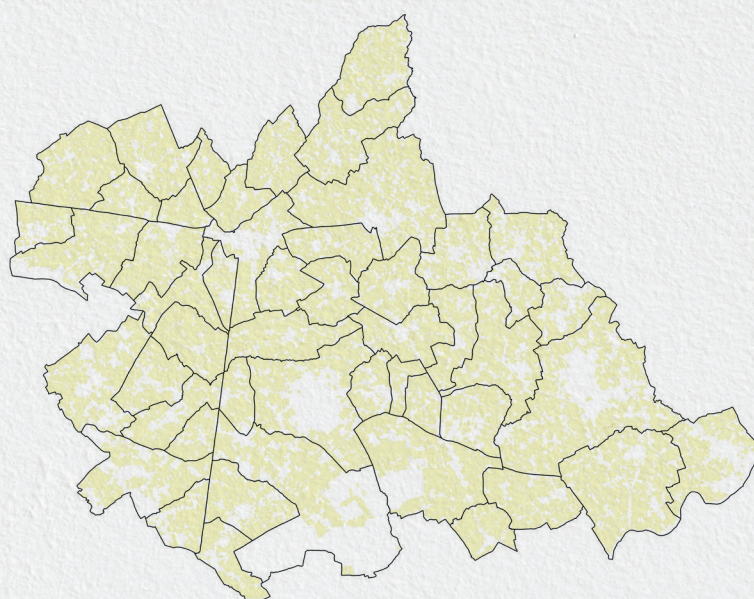


©M.TOUSSAINT (CCFI) - Culture de poireaux


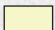


©B.TOUSSAINT (CBNBL)
Chrysanthème des moissons

LOCALISATION



LÉGENDE

-  Limites communales
-  Cultures

0 2,5 5 km



PLANTATIONS ET VERGERS



La Flandre Intérieure compte de nombreuses surfaces dédiées à la sylviculture. Situées en dehors ou au sein des principaux secteurs forestiers. La plupart des secteurs de plantations, occupés par des peupliers, du fait de la forte humidité des sols. Cet habitat comprend également les vergers, les plantations de conifères, et les jeunes plantations situées principalement en Forêt de Nieppe.

Concernant les vergers, les surfaces entre les arbres sont très entretenues. Les cortèges d'espèces accompagnatrices s'apparentent donc à ceux des champs ou, dans le meilleur des cas, des prairies. Le sous-bois des plantations de conifères est particulièrement pauvre, à l'exception des mousses. Les autres

plantations sont accompagnées de friches, puis de végétations de sous-bois. Dans le cas de sols humides, des espèces de lisières humides à grandes herbes peuvent se développer.

La faune présente dans les plantations et vergers varie également en fonction du type de plantation et de son mode de gestion. Par exemple, les plantations de conifères peuvent abriter un cortège d'oiseaux et d'insectes étroitement liés aux conifères (Sphinx du pin, Mésange noire, Mésange huppée). Parfois, les plantations de peupliers peuvent héberger une faune relativement riche, si elles comportent des arbres morts sur pied et une strate arbustive (pics, mésanges, insectes xylophages).

VALEUR PATRIMONIALE

Comme indiqué ci-dessus, les végétations compagnes des plantations et la faune associée varient fortement en fonction des essences cultivées et des modes de cultures : allant d'une flore très limitée dans un verger intensif ou un sous-bois de conifères à un sous-bois diversifié sous une plantation de chênes. La valeur patrimoniale globale pour cet habitat est qualifiée de secondaire.



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Peupleraies à Blaringhem

VULNÉRABILITÉ ET MENACES

En premier lieu, l'utilisation d'essences non indigènes (peupliers hybrides, conifères) n'est souvent pas favorable à la faune, en particulier aux insectes. L'entretien entre les lignes par travail du sol ou par désherbage chimique limite fortement la diversité végétale. De même, les débroussaillages, coupes et élagages réalisés au printemps et en début d'été perturbent la reproduction des oiseaux. La suppression des arbres morts et de la strate arbustive homogénéise le milieu et limite la diversité végétale, ainsi que les possibilités de refuge et de nidification pour la faune.



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Verger conservatoire



MESURES DE GESTION

L'utilisation d'essences indigènes et variées sur une parcelle diversifiée le milieu et accroît son intérêt écologique, mais limite également le risque de propagation de maladies sur les cultures. Une futaie irrégulière, c'est-à-dire la cohabitation d'arbres d'âges différents, ainsi que le maintien d'une végétation de sous-bois, empêchent la mise à nu de parcelles entières et limite les perturbations pour les espèces compagnes. Enfin, un apport limité d'intrants, notamment dans les vergers, est toujours favorable à l'expression de milieux diversifiés.

RÉPARTITION

Les plantations et vergers se répartissent sur la CCFI généralement sous forme de parcelles isolées de petite ou moyenne taille (taille moyenne : 1,7 hectares). En tout, elles recouvrent 999 hectares, soit 1,6 % de notre territoire. La plus grande partie des plantations et vergers se situe en Forêt de Nieppe (493 hectares), où les plantations sont majoritairement constituées de peupleraies et de jeunes plantations de chênes.



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Jeune plantation Morbecque

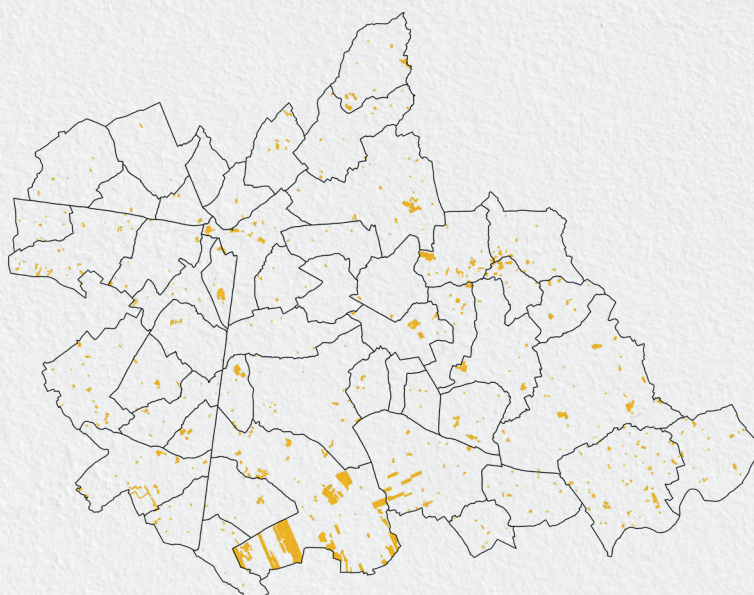


©M.TOUSSAINT (CCFI)
Boisement de conifère



©M.TOUSSAINT (CCFI)
Vergers de production

LOCALISATION



LÉGENDE

- Limites communales
- Vergers et plantation

0 2,5 5 km



ZONES URBANISÉES, INDUSTRIELLES ET EN TRAVAUX



Cet habitat comprend des milieux très divers qui ont comme points communs d'être artificiels, souvent jeunes et fortement perturbés par l'homme :

- dans les secteurs urbains : les jardins, les trottoirs, les parcs urbains ou encore les friches urbaines observées au niveau des secteurs délaissés ou en travaux
- associés aux activités industrielles et agricoles: les sites industriels en activité, les friches industrielles, les lagunes et réservoirs, ainsi que les friches agricoles (zones de stockage)

Ces zones urbanisées, industrielles et en travaux peuvent héberger une flore intéressante composée d'espèces plus ou moins rudérales, c'est-à-dire liées aux sites impactés par les

activités humaines. Les jardins anciens ou dont l'entretien n'est pas trop rigoureux, constituent des refuges pour de nombreuses espèces communes tant végétales qu'animales : papillons, abeilles, mésanges, merles, hérissons, etc. Quant aux friches, elles sont le terrain de prédilection des crucifères, ou de l'Armoise commune.

Par ailleurs, de nombreuses mousses et fougères comme les doradilles, accompagnées notamment par la Cymbalaire-des murs peuvent être observées au niveau des murs et des parois minérales. Les caves, souterrains et greniers peuvent abriter des espèces protégées ou rares (chauve-souris, Chouette effraie, araignées). Les grands édifices peuvent également servir de site de nidification à des oiseaux rares, tels que le Faucon pèlerin.

VALEUR PATRIMONIALE

La multitude de milieux comprise dans cet habitat entraîne un nombre important de cortèges végétaux composés d'espèces répandues. Cependant, certains habitats comme les murs et parois abritent des espèces patrimoniales comme l'Orpin réfléchi, la Doradille noire ou le Cystoptéris fragile. La faune habitant ces milieux est souvent banale. Toutefois, on peut y trouver des espèces peu communes, voire très rares (Faucon pèlerin). Les lagunes et réservoirs, bien que peu intéressants pour les insectes (libellules notamment) peuvent constituer des milieux très intéressants pour les oiseaux (canards, limicoles) selon leur mode de gestion. La valeur patrimoniale associée à ces milieux est considérée ici d'une manière générale considéré comme secondaire.



©B.TOUSSAINT (CBNBL) - Cymbalaire des murs



VULNÉRABILITÉ ET MENACES



©B.TOUSSAINT (CBNBL) - Parc urbain à bailleul

Les jardins présentent aujourd'hui de plus en plus de surfaces artificielles (terrasses, allées) et un nombre d'arbres et d'arbustes toujours plus restreint. Les potagers sont de moins en moins fréquentes, remplacés par une pelouse rase et homogène. Ces évolutions réduisent fortement l'intérêt des jardins pour la flore et la faune. De plus, les espèces exotiques implantées dans les espaces verts et les jardins peuvent devenir de futures espèces exotiques envahissantes, qui peuvent prendre la place des espèces indigènes.



MESURES DE GESTION

Des parcs urbains et des jardins individuels diversifiés et gérés de manière écologique et différenciée permettent l'expression de nombreuses espèces végétales indigènes. À titre d'exemples, il est possible de semer des espèces de plantes mellifères locales, ou encore de ne pas tondre certains secteurs afin de favoriser l'accueil des insectes et ainsi le nourrissage des oiseaux. Bien entendu, l'absence de pesticides fait partie des préconisations.

RÉPARTITION

Les zones urbanisées, industrielles et en travaux représentent 9,8 % de notre territoire, soit 6 220 hectares. Elles se concentrent évidemment dans les villes, mais aussi le long des grands axes routiers.



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Parc Urbain à Hazebrouck



©B.DELANGUE (CBNBL) - Linaria commune

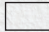
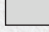


©M.TOUSSAINT (CCFI)
Végétation de bord de trottoir

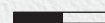
LOCALISATION



LÉGENDE

-  Limites communales
-  Zones urbanisées, industrielles et en travaux

0 2,5 5 km



N



RÉSEaux DE TRANSPORTS ET DÉPENDANCES



Ce complexe d'habitats englobe à la fois les réseaux routiers et ferrés, leurs abords, mais aussi les bandes enherbées mises en place entre les cours d'eau et les surfaces cultivées ou urbanisées. De nombreux habitats, ainsi que des types de gestion variés, sont observés le long des axes de transports et permettent ainsi la présence de végétations diverses, déjà rencontrées dans les autres fiches habitats. Néanmoins, le développement de ces végétations est fortement limité par des surfaces disponibles restreintes.

Les surfaces minérales (ballast, graviers, gravats) ou mises à nues permettent le développement de cortèges de friches (Carotte commune, picrides, Millepertuis perforé, etc.).

Les abords routiers sont fauchés pour la plupart, par conséquent une végétation de prairie y est observée. Le même type de végétation est présent au niveau des bandes enherbées. Les fourrés, composés d'arbustes, se développent dans les secteurs où les mesures d'entretiens sont moins fréquentes.

Ces habitats constituent des refuges importants pour la faune, en particulier dans les zones de grandes cultures où les prairies et les haies ont fortement régressé ou disparu. En particulier, les bords de route fauchés tardivement fournissent des sources de nourriture (notamment fleurs) et des abris à de nombreux insectes (abeilles, papillons, criquets, etc.), qui eux-mêmes alimentent de nombreux oiseaux des campagnes.

VALEUR PATRIMONIALE

Le manque de surface disponible ne permet pas aux divers cortèges végétaux de s'exprimer de manière optimale. C'est pourquoi peu d'espèces végétales patrimoniales sont observées le long des réseaux de transport. De même, bien que constituant les ultimes refuges de la faune dans certaines zones, ces habitats n'abritent généralement que des espèces communes. Ceci explique la faible valeur patrimoniale affectée à cet habitat.



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Bord de route

VULNÉRABILITÉ ET MENACES



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Autoroute A25

L'absence d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des routes depuis le début 2017 permet à une flore plus diversifiée de se développer. Sont concernés, par exemple les espèces qui ne peuvent plus s'exprimer dans les surfaces prairiales, encore impactées par les herbicides sélectifs. La diversification de la flore pourrait s'accompagner également d'une diversification de la faune en permettant le retour d'espèces patrimoniales. Néanmoins, l'aspersion de pesticides provenant des champs limitrophes limite toujours le nombre d'espèces présentes sur ces milieux.



MESURES DE GESTION

Plusieurs mesures de gestion permettraient d'accroître la biodiversité le long des routes. Par exemple, un fauchage dit tardif (estival ou automnal) des abords routiers permettrait à la flore et la faune de réaliser leur cycle de reproduction. La plantation de haies dans des secteurs sans problème de visibilité apporterait des secteurs de repos, de nourrissage et de reproduction à de nombreuses espèces (insectes, mammifères et oiseaux).

RÉPARTITION

Les réseaux de transports et leurs dépendances représentent 4 % de la CCFI, soit 2 529 hectares. Malgré une faible superficie, ils forment un maillage dense de bandes linéaires qui fragmente l'ensemble du territoire (environ 1700 fragments) et limite ainsi la circulation des espèces animales au sein du territoire (rupture d'habitats, risque de collision, etc.).



©M.TOUSSAINT (CCFI) - Voie ferrée à Bailleul



©M.TOUSSAINT (CCFI)
Alignement d'arbres à Cassel



©M.TOUSSAINT (CCFI)
Contournement Pradelles - Borre

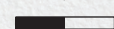
LOCALISATION



LÉGENDE

- Limites communales
- Réseaux de transports et dépendances

0 2,5 5 km



N

